

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1780

31 août 2010

SOMMAIRE

Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency	85436	SES Astra Services Europe S.A.	85435
Atlas Investment Company 6 S.à r.l.	85440	Société Financière des Développements et des Recherches	85407
Bluegems Soparfi, SA	85438	Sojebe S.A.	85425
BSH électroménagers S.A.	85440	Soparfi Daumen S.A.	85407
CORAVIT AG und Co. KG	85411	Spaluxe S.A.	85435
CORAVIT AG und Co. KG	85410	Supreme Finance S.à r.l.	85394
Dama Holding S.A.	85411	Supreme Group Holding S.à r.l.	85394
EFG Investment (Luxembourg) SA	85411	Supreme Group Holding S.à r.l.	85394
European Financial Group EFG (Luxembourg) S.A.	85412	Technodent	85408
euroscript international S.A.	85440	Technodent S.à r.l. et Cie	85408
Foncière Générale d'Investissements Immobiliers	85412	TEIF Germany Dortmund S.à r.l.	85408
Gloob Développement Holding S.A.	85412	TEIF Germany Einbeck S.à r.l.	85408
GLOOB Développement SA	85412	TEIF Germany Simmern S.à r.l.	85409
Immobilière Beaumont S.A.	85408	TEIF Germany Urbach S.à r.l.	85409
Immobilière Royale	85423	TEIF Luxembourg S.à r.l.	85409
Immoguardian S.A.	85437	TEMTEX S. A. & Cie. O. Hufnagel 3. Investition S.e.c.s.	85436
Luno S.A.	85424	TEMTEX S. A. & Cie. O. Hufnagel 4. Investition S.e.c.s.	85436
Medihold S.A.	85424	TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 10. Investition S.e.c.s.	85439
One Distribution Lux 2 S.à r.l.	85413	TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 11. Investition S.e.c.s.	85439
Orifarm S.A.	85425	TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 12. Investition S.e.c.s.	85439
Paribus GRF III Sàrl	85425	TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 1. Investition S.e.c.s.	85438
Paribus GRF I Sàrl	85425	VIII City Place House Holdings S.à r.l. ...	85427
Paribus GRF IV Sàrl	85426	Weather Capital S.à r.l.	85395
Rogo Trading International S.A.	85426	White Bear S.A.	85410
Saint Georges Finances S.A., S.P.F.	85394	Winchester Heddon Holdco S.à r.l.	85409
Sapphire Investments	85394	Winkler International S.A.	85426
Sarint S.A.	85394	Yachting Service S.A.	85410
SBRE RR Comm 1 S.à r.l.	85395	Yano Properties S.A.	85409
SBRE RR Retail 1 S.à r.l.	85407	Zéphyros Invest S.A.	85411
SBRE RR Retail Prop S.à r.l.	85395		
SES Astra	85424		
SES Astra	85434		
SES Astra Services Europe S.A.	85435		

Supreme Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 142.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090245/9.

(100099894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Supreme Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090246/9.

(100099946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Supreme Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090247/9.

(100099947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Saint Georges Finances S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090250/10.

(100100528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Sapphire Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 juillet 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010090251/11.

(100100068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Sarint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.544.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010090252/12.

(100099937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

SBRE RR Comm 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 121.113.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 6. Juli 2010:

Der Sitz der Gesellschaft wird von 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg nach 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010090254/13.

(100100614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

SBRE RR Retail Prop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 121.108.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 6. Juli 2010:

Der Sitz der Gesellschaft wird von 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg nach 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010090261/13.

(100100616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Weather Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1883 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.414.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-eight day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Weather Investments S.p.A., a public limited company (società per azioni) incorporated and existing under the laws of Italy, with registered office at via dei Due Macelli, 66, Rome (Italy), 66, 00187 Rome, Italy, registered with Companies' Register of Rome (Registro delle Imprese di Roma) under number 08526731008,

hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Weather Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.414, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) of 2 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 247 of 2 March 2004 (the "Company"). The Company's articles of association have last been amended on 16 April 2010, by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To fully amend and restate the Company's articles of association.

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to approve the amending and restating of the Company's articles of association in its entirety, which shall read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares subject to the limitation set forth in Article 6.

The Company will exist under the name of "Weather Capital S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers pursuant to Article 11.2.16.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-), divided into three hundred twenty (320) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Except for what provided under next paragraph, the single shareholder may transfer freely his shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company

is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

For a period of 5 years starting from August 10, 2005, the single shareholder shall not (i) transfer the ownership or any interest in its shares, or (ii) constitute liens, burdens or other encumbrances on the shares, except for guarantees to be granted as required pursuant to financing agreements of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of five members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their office period. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) working days' notice of board meetings shall be given by letter (sent by express mail or special courier), telegram or telefax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Decisions requiring a Special Majority of the Board of Managers.

11.1. Notwithstanding to the decisions listed in paragraph 11.2 and the decisions relating to ORASCOM TELECOM HOLDING S.A.E. («OTH») (including, inter alia, any and all resolutions relating to the exercise of voting rights in OTH's shareholders meeting) specified in paragraph 11.3 below, the Board of Managers' decisions shall be taken by the majority of votes set out in article 10.

11.2. The following decisions shall be taken by a Special Majority of four (4) members of the Board of Managers:

11.2.1. The conclusion, amendment, termination or rescission of any agreement between:

(i) the Company (including the companies in which the Company has -directly or indirectly -the majority of votes to be exercised in the ordinary shareholders' meetings, «Controlled Companies») and Mr. Naguib Onsi Sawiris as well as the companies directly or indirectly controlled by Mr. Naguib Onsi Sawiris;

or

(ii) the Company (including its Controlled Companies) and any entity, which directly or indirectly (1) is controlled by, or (2) controls, or (3) is under the common control of a shareholder of the Company;

11.2.2. Any payment or distribution by the Company (and/or any of its Controlled Companies), including, but not limited to, the payment or distribution of (1) dividends, (2) interests, (3) shareholders' loans, (4) royalties, and (5) assets, in favor of:

(i) Mr. Naguib Onsi Sawiris or a company directly or indirectly controlled by Mr. Naguib Onsi Sawiris;

or

(ii) a shareholder of the Company or of a company which directly or indirectly (1) is controlled by, or (2) controls, or (3) is under the common control of a shareholder of the Company;

excluding any payment made in performance of agreements entered into pursuant to paragraph 11.2.1. above.

11.2.3. Any proposed amendments to the distribution principles of dividends of the Company or of any of its Controlled Companies;

11.2.4. Any proposed amendment to the articles of incorporation, or with regard to the merger, spin-off, a petition for the starting of an insolvency proceeding or the winding up of the Company or any of its Controlled Companies;

11.2.5. Except as provided in paragraph 11.2.6. below, any acquisition or disposal (also through spin-off) of enterprises, assets of considerable value and/or which are of material importance for the Company's business, going concerns or securities by the Company or by any of its Controlled Companies;

11.2.6. Any intra-group sale, intra-group transfer or any other form of intra-group disposal (including through spin-off) involving the Company and/or any of its Controlled Companies, relating to enterprises, assets, going concerns, or securities of the Company or the companies directly or indirectly controlled by it, provided, however, that (i) the relevant value of such intra-group sale, intra-group transfer, or any other intra-group disposal exceeds 100 million Euro (EUR 100,000,000.-) and (ii) it is not necessary in order to comply with the provisions set out in a facility agreement to which the Company is a party;

11.2.7. Any sale, transfer or other disposal, including by way of spin off or contribution, of all (or substantially all) the assets of the Company or any of its Controlled Companies, in favor of subjects not included in the scope of the consolidation perimeter of the Company;

11.2.8. The assumption of financial debts or the delivery of guarantees to secure financial debts (except as included in the ordinary course of business);

11.2.9. Any delegation granted to an executive committee or a managing director or a general manager relating to any matter which, pursuant to this article 11.2., requires a special majority;

11.2.10. The entry by the Company or any of its Controlled Companies into a new line of business;

11.2.11. Any purchase, redemption or other direct or indirect acquisition of the share capital or of any bonds or other convertible securities, which may be converted into or exchanged with such share capital of the Company or any of its Controlled Companies. With reference to capital, bonds or securities of the Company, the provision of this paragraph 11.2.11. applies only to the reimbursement made by the Company;

11.2.12. Any share capital increase or issue of shares by the Company or by any of the Controlled Companies (except any capital increase required and necessary to bring the share capital up to the minimum amount required by the applicable law in order to avoid the winding-up of the Company), as well as the issue of any bonds or other securities that may be converted into or exchanged with shares of the Company or any of its Controlled Companies or any option or warrant or other right to obtain quotas or shares or any share capital of the Company or any of its Controlled Companies;

11.2.13. Any change in the accounting and tax principles and practice, relating to balance sheets, documentation or business of the Company or any of its Controlled Companies, unless such change is required by generally accepted accounting principles in Luxembourg or pursuant to the applicable provisions of law; and

11.2.14. The creation of any burden, charge, privilege, lien or right on the assets or securities of the Company or any of its Controlled Companies.

11.2.15. Capital reductions as a consequence of shareholders' withdrawal;

11.2.16. Transfer of the registered office within Grand Duchy of Luxembourg;

11.2.17. Any change in the size of the board of directors of the Controlled Companies;

11.2.18. Any resolution related to the appointment of the board of any of the Controlled Companies;

11.2.19. The exercise of the voting rights at any shareholders' meeting and the adoption of any shareholder resolution of the directly controlled companies (except for OTH and its subsidiaries) in respect of:

(i) amendments to the by-laws with the exclusion of resolutions concerning the coverage of losses;

(ii) transparts sociales which imply a substantial change of the corporate purpose indicated in the by-laws or a material change of the shareholders' rights;

(iii) mergers with third parties;

(iv) contribution by third parties, de-mergers, liquidation, winding-up or other kind of reorganization;

(v) any change in the size of the board of managers.

11.3 The following decisions and parts sociales shall be taken by at least four (4) members of the Board of Managers, where the Board of Managers represents the Company

(i) as shareholder of OTH, and as the case may be (ii) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's contractual obligations in connection with:

11.3.1. any creation, authorization, increase in the authorized amount or issuance of shares of any class or series of capital stock of OTH and any obligation or security convertible into or exchangeable for shares of any class or series of capital stock of OTH, or any options, warrants or other rights to acquire any class or series of capital stock of OTH;

11.3.2. any merger, consolidation, reorganization or other business combination with a third party involving OTH or any of its affiliates by a third party that substantially alters the nature of the business or assets of OTH or the investments of ENEL S.p.A in WEATHER INVESTMENTS S.r.l.;

11.3.3. any action, matter or circumstance which would cause or is likely to cause (i) the ownership of Weather Investments S.r.l. in OTH, indirectly through the Company, to fall below 50% + 1 share of OTH's outstanding share capital except as set forth in the financing agreement signed by the Company, and (ii) the reduction of OTH's ownership in the Egyptian Company for Mobile Services, in Mobilink, its affiliate in Pakistan, or in Djezzy, its affiliate in Algeria; and

11.3.4. the entering into or the termination of or amendment to any and all agreements between the Company, WEATHER INVESTMENT S.r.l., BIDCO S.p.A., WEATHER PikCo S.p.A. and WIND TELECOMUNICAZIONI S.p.A. (including any subsidiary thereof) and Mr Naguib Sawiris or any of their respective affiliates or any direct or indirect shareholder or any affiliate of a shareholder.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it in compliance with Article 11.2.9.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power. Under no other circumstances one Manager will be entitled to bind the Company, unless signatory power has been delegated to him by the Board of Managers in accordance with this Article.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding three years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor, if any, or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on first Wednesday of the month of June at 9:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euros).

Declaration

The undersigned notary who is proficient in English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Weather Investments S.p.A, une société constituée d'après les lois italiennes, ayant son siège social au via dei Due Macelli, 66, Rome (Italy), 66, 00187 Rome, Italie, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Rome sous le numéro 08526731008,

représenté par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'actionnaire unique de Weather Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.414, constituée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 247 du 2 mars 2004 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 16 avril 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Procéder à une refonte totale des statuts de la Société.

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par le comparant et par toutes les personnes qui seront amenées à devenir ultérieurement associés une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de

Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société se compose au départ d'un associé unique, détenteur de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée de plusieurs associés, n'excédant toutefois pas quarante (40) associés, notamment à la suite de la cession de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales, soumis à la limitation prévue à l'article 6.

La Société adopte la dénomination "Weather Capital S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance, suivant l'Article 11.2.16.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut procurer toute aide financière aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés dont la Société est membre comme, entre autres, l'octroi de prêts, de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque sorte ou forme et émettre à titre privé des titres, warrants, bons, valeurs, obligations et certificats.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien meuble ou immeuble de quelque nature ou forme que ce soit. D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estimera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute sur décision de l'associé unique ou sur décision de l'assemblée générale des associés votant selon les règles de quorum et de majorité stipulées par la loi.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant toutes été entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute action en plus de sa valeur nominale sera transférée. L'avoir du compte de prime d'émission peut être utilisé pour subvenir au paiement de toutes parts sociales que la Société peut racheter à ses associés, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à des droits égaux dans les bénéfices et dans l'actif de la Société, et à un vote lors des assemblées générales des associés. La possession d'une part sociale entraîne l'acceptation tacite des Statuts de la Société.

Toute part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Excepté ce qui est prévu au paragraphe suivant, les copropriétaires de parts sociales doivent être représentés à l'égard de la Société par un simple mandataire, que celui-ci soit ou non nommé en leur sein.

L'associé unique peut céder librement ses parts sociales lorsque la Société se compose d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés lorsque la Société se compose de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour une période de 5 ans débutant le 10 août 2005, l'associé unique ne peut pas (i) transférer la propriété ou tout intérêt dans ses parts sociales, ou (ii) grever ses parts sociales de charges, gages ou autres sûretés, excepté de garanties qui devront être données par la Société en vertu des contrats financiers de la Société.

La cession des parts sociales doit être attestée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. De telles cessions n'engagent la Société et les tiers que si elles ont été dûment notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par une décision de l'associé unique ou par une décision des associés adoptée selon les conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. - Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de cinq membres, associés ou non (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui déterminera la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, avec ou sans motif.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui ne devra pas être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et toutes les assemblées des associés (le cas échéant), mais en son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner tout Gérant et l'assemblée générale des associés toute autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors cette réunion.

Avis écrit ou par télécopie de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion par lettre (envoyée par courrier express ou spécial), télégramme ou fax, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes pouvant assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion, et en contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui seront traitées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment exprimé lors de la réunion, ou par écrit ou par télécopie, de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut déterminer, le cas échéant.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant en tant que mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérant(s) peu(ven)t participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul ou par plusieurs écrits distincts ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Décisions exigeant une Majorité Spéciale du Conseil de Gérance.

11.1. Nonobstant les décisions énumérées au paragraphe 11.2 et les décisions se rapportant à ORASCOM TELECOM HOLDING S.A.E. («OTH») (y compris, entre autres, toutes résolutions se rapportant à l'exercice des droits de vote lors de l'assemblée des actionnaires de OTH) précisées au paragraphe 11.3 ci-dessous, les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des voix exposée à l'article 10.

11.2. Les décisions suivantes seront adoptées à une Majorité Spéciale de quatre (4) membres du Conseil de Gérance:

11.2.1. La conclusion, modification, fin ou résiliation de tout contrat entre:

(i) la Société (en ce compris les sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement -la majorité des voix qui seront exercées lors des assemblées ordinaires des associés, «Sociétés Dominées») et Monsieur Naguib Onsi Sawiris ainsi que les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Monsieur Naguib Onsi Sawiris;

ou

(ii) la Société (y compris ses Sociétés Dominées) et toute entité qui, directement ou indirectement, (1) est contrôlée par, ou (2) contrôle, ou (3) est sous le contrôle commun d'un actionnaire de la Société;

11.2.2. Tous paiements ou distributions effectués par la Société (et/ou l'une de ses Sociétés Dominées), en ce compris, sans limitation, le paiement ou la distribution de (1) dividendes, (2) intérêts, (3) prêts d'associés, (4) royalties, et (5) biens, en faveur de:

(i) Monsieur Naguib Onsi Sawiris ou une société contrôlée directement ou indirectement par Monsieur Naguib Onsi Sawiris;

ou

(ii) un associé de la Société ou d'une société qui, directement ou indirectement, (1) est contrôlée par, ou (2) contrôle, ou (3) est sous le contrôle commun d'un associé de la Société;

à l'exclusion de tout paiement effectué en exécution de contrats conclus conformément au paragraphe 11.2.1. ci-dessus.

11.2.3. Toute modification envisagée aux principes de distribution des dividendes de la Société ou d'une de ses Sociétés Dominées;

11.2.4. Toute modification envisagée des statuts, ou, en ce qui concerne la fusion, spin-off, une demande pour entamer une procédure d'insolvabilité ou la liquidation de la Société ou d'une de ses Sociétés Dominées, à l'exception des résolutions se rapportant à la fusion de la Société avec sa maison mère et/ou une de ses filiales aux fins de permettre à l'une de ces sociétés de demander l'admission à la cotation sur un marché réglementé;

11.2.5. Sauf où le paragraphe 11.2.6. ci-dessous le prévoit, toute acquisition ou cession (même par une spin-off) d'entreprises, de biens de valeur considérable et/ou d'une grande importance pour les activités, affaires en cours ou titres de la Société, par la Société ou par une de ses Sociétés Dominées;

11.2.6. Toute vente intragroupe, cession intragroupe ou toute autre forme de disposition intragroupe (en ce compris par une spin-off) impliquant la Société et/ou une de ses Sociétés Dominées, se rapportant à des entreprises, actifs, affaires en cours ou des titres de la Société ou des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, à condition cependant que (i) la valeur en question de cette vente, cession ou toute autre disposition intragroupe dépasse 100 millions d'euros (EUR 100.000.000,-) et (ii) que cette mesure ne soit pas nécessaire pour se conformer aux dispositions d'un facility agreement dans lequel la Société est partie prenante;

11.2.7. Toute vente, cession ou autre disposition, en ce compris par voie de spin off ou d'apport, de la totalité (ou d'une grande partie) des biens de la Société ou d'une de ses Sociétés Dominées, en faveur de matières n'étant pas comprises dans le cadre du périmètre de consolidation de la Société;

11.2.8. Le fait d'assumer les dettes financières ou la remise de garanties pour garantir des dettes financières (sauf ce qui est compris dans la gestion ordinaire des affaires);

11.2.9. Toute délégation accordée à un comité exécutif ou à un directeur général se rapportant à une question exigeant une majorité spéciale, conformément à l'article 11.2.;

11.2.10. L'admission de la Société ou d'une de ses Sociétés Dominées dans une nouvelle ligne d'activité;

11.2.11. Tout achat, rachat ou autre acquisition directe ou indirecte du capital social ou de toutes obligations ou autres titres convertibles pouvant être convertis en ou échangés avec ce capital de la Société ou d'une de ses Sociétés Dominées. En ce qui concerne le capital, les obligations ou les titres de la Société, la clause de ce paragraphe 11.2.11. ne s'applique qu'au remboursement effectué par la Société;

11.2.12. Toute augmentation du capital social ou émission de parts sociales par la Société ou par l'une des Sociétés Dominées (à l'exception de toute augmentation de capital exigée et nécessaire à amener le capital social au montant minimum exigé par la loi en vigueur afin d'éviter la liquidation de la Société), ainsi que l'émission de toutes obligations ou autres titres pouvant être convertis en ou échangés avec des parts sociales de la Société ou d'une de ses Sociétés Dominées ou toute option ou warrant ou autre droit d'obtenir des parts ou parts sociales ou tout capital de la Société ou d'une de ses Sociétés Dominées;

11.2.13. Tout changement des principes et pratique comptables et fiscaux, se rapportant aux bilans, documents ou activités de la Société ou d'une de ses Sociétés Dominées, à moins que ce changement ne soit rendu nécessaire par les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg ou conformément aux dispositions légales en vigueur; et

11.2.14. La création de toute charge, frais, privilège, droit de rétention ou droits sur l'actif ou les titres de la Société ou d'une de ses Sociétés Dominées.

11.2.15. Réductions de capital en conséquence de retraits d'associés.

11.2.16. Le transfert du siège social à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

11.2.17. Tout changement de la composition du conseil d'administration des Sociétés Dominées.

11.2.18. Toute résolution relative à la nomination du conseil d'administration de chaque Société Dominée.

11.2.19. L'exercice des droits de vote à toute assemblée générale des actionnaires et l'adoption de toutes résolutions des actionnaires des sociétés directement contrôlées (excepté OTH et ses filiales) relatifs à/aux:

(i) modifications des statuts à l'exception des résolutions relatives aux recouvrements des pertes;

(ii) transferts sociaux impliquant un changement substantiel de l'objet social dans les Statuts ou des changements matériels des droits des associés;

(iii) fusions avec des tierces personnes;

(iv) contributions de tierces parties, scissions, liquidations ou tout autre type de réorganisation;

(v) toute modification dans la composition du Conseil de Gérance.

11.3 Les décisions et mesures suivantes seront prises par au moins quatre (4) membres du Conseil de Gérance, lorsque le Conseil de Gérance représente la Société (i) en tant qu'actionnaire de OTH et, le cas échéant, (ii) pour exécuter toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation des obligations contractuelles de la Société au sujet de:

11.3.1. Toute création, autorisation, augmentation du montant autorisé ou émission d'actions de toute catégorie ou série du capital social de OTH et toute obligation ou titre convertible en ou échangeable contre des actions de toute catégorie ou série du capital social de OTH, ou toutes options, warrants ou autre droit d'acquiescer toute catégorie ou série du capital social de OTH;

11.3.2. Toute fusion, consolidation, réorganisation ou autre regroupement d'entreprises avec un tiers impliquant OTH ou une de ses filiales par un tiers, modifiant de façon substantielle la nature des activités ou de l'actif de OTH ou des investissements de ENEL S.p.A. dans Weather Investments, S.r.l.;

11.3.3. Toute mesure, question de circonstance qui entraînerait ou soit susceptible d'entraîner que (i) la participation de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l. dans OTH descende, de manière indirecte via la Société, en dessous de 50% + 1 action du capital en circulation, sauf comme cela est exposé dans la convention de financement signée par la Société, et (ii) la diminution de la participation de OTH dans l'Egyptian Company for Mobile Services, dans Mobilink, sa filiale au Pakistan, ou dans Djezzy, sa filiale en Algérie; et

11.3.4. La conclusion, la résiliation ou la modification de tout contrat entre la Société, WEATHER INVESTMENT, S.r.l., BIDCO S.p.A., WEATHER PikCo S.p.A. et WIND TELECOMUNICAZIONI S.p.A. (en ce compris toute filiale de celles-ci) et M. Naguib Sawiris ou l'une de leurs filiales respectives ou tout actionnaire direct ou indirect ou toute filiale d'un actionnaire.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Toutes les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'actionnaire unique ou à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou agents de son choix, dans le respect des dispositions de l'Article 11.2.9.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés. Sauf disposition contraire ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoir, seront portés à la connaissance de l'associé unique ou de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de ce pouvoir. En aucun cas, un Gérant ne pourra engager la Société, à moins qu'un pouvoir de signature ne lui ait été délégué par le Conseil de Gérance conformément au présent Article.

Art. 17. Commissaires aux comptes. La supervision des opérations de la Société peut être, et le sera dans les cas prévus par la loi, confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Les commissaires aux comptes seront, le cas échéant, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne pourra dépasser trois ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles au terme de leurs mandats mais peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. - Assemblées des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Si la Société se compose d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs qui sont conférés par la loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne s'appliquent pas à cette situation.

Si la Société n'est pas composée de plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être adoptées par un vote écrit portant sur le texte des résolutions devant être adoptées. Ce texte sera envoyé aux associés par le Conseil de Gérance, par courrier recommandé. Dans ce dernier cas, les associés doivent, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution envisagée, voter par écrit et envoyer ce vote à la Société.

Sauf s'il n'y a qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale des associés sur convocation effectuée, conformément à la loi luxembourgeoise, par le Conseil de Gérance, ou, à titre subsidiaire, par le commissaire aux comptes, le cas échéant, ou, à titre plus subsidiaire, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés conformément à la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des associés et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit ou par télécopie comme mandataire une autre personne, laquelle peut ne pas être actionnaire.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Pouvoir de l'assemblée des associés. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance par la loi ou par les Statuts, l'assemblée a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations à l'assemblée le premier mercredi du mois de juin à 9 heures 30. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en raison des présents Statuts, ou selon le cas, de la loi du quorum et des règles de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par tout membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. - Exercice, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Adoption des comptes annuels. A la fin de chaque exercice, les comptes sont arrêtés. Le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la loi.

Le bilan et le compte de pertes et profits sont soumis à l'approbation de l'actionnaire unique ou, suivant le cas, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire peut consulter ces documents financiers au siège de la Société. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date fixée pour l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux associés sous la forme de dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base des comptes préparés par le Conseil de Gérance faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice majorés des bénéfices reportés et les réserves distribuables, et diminués des pertes reportées et des montants à affecter aux réserves exigées par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Sauf disposition contraire de la loi, la Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour une modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (pouvant être des personnes physiques ou entités juridiques) nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de la liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre les détenteurs des parts sociales, au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500 EUR (mille cinq cents euros).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29188. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099392/649.

(100111761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

SBRE RR Retail 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 121.109.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 6. Juli 2010:

Der Sitz der Gesellschaft wird von 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg nach 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Juli 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010090262/13.

(100100552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Société Financière des Développements et des Recherches, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.699.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090278/9.

(100099986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Soparfi Daumen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.839.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010090282/9.

(100100088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Technodent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 19.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090296/10.

(100100493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Technodent S.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 19.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010090297/10.

(100100494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

TEIF Germany Dortmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090298/10.

(100100370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

TEIF Germany Einbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090299/10.

(100100371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Immobilière Beaumont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 18.200.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale à tenir en 2016, et le mandat du Commissaire pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010090466/14.

(100099154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

TEIF Germany Simmern S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090300/10.

(100100372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

TEIF Germany Urbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090301/10.

(100100373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

TEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090302/10.

(100100374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Winchester Heddon Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 125.896.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 6. Juli 2010:

Der Sitz der Gesellschaft wird von 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg nach 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010090326/13.

(100100554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Yano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.952.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010090332/10.

(100099585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

White Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.475.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 04 mai 2010 à 10 heures

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, née le 27.04.1977 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 15 octobre 2009. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 04 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010090325/18.

(100099491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Yachting Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.906.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 03 mai 2010 à 13.00 heures

L'Assemblée accepte la démission de M. Alexis Kamarowsky de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mme Angelina Scarcelli née le 13.09.1975 à Thionville, France avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2009. Elle terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 03 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010090331/17.

(100099492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

CORAVIT AG und Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.718.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 31. Mai 2010 von 11.00 bis 11.15 Uhr

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluss:

Zur Geschäftsführung sind bestellt:

Michele Belacchi, wohnhaft in 8041 Bertrange, 228 rue des Romains

Claude Branco, wohnhaft in 5290 Neuhaeusgen, 54 rue Principale

Kevin Moody, wohnhaft in 1150 Luxemburg, 241 route d'Arlon

Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxemburg, 30 rue Schrobilgen

Die Mandate der Geschäftsführung enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2010.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Mika Valanki

Référence de publication: 2010090450/18.

(100098863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Zéphyros Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZÉPHYROS INVEST S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010090333/11.

(100099963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

CORAVIT AG und Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.718.

Die CORAVIT AG ist nicht mehr Geschäftsführer der Gesellschaft.
Luxembourg, den 30. Juni 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010090449/9.

(100098860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Dama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 73.010.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH - 1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010090451/17.

(100098847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 104.454.

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration ("le Conseil") tenu en date du 1^{er} juillet 2010,
que le Conseil prend note et accepte la démission de Monsieur Lukas RUFLIN, membre du comité de direction délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat,

qu'est nommé membre du comité de direction délégué à la gestion journalière, en remplacement de Monsieur Lukas RUFLIN, Monsieur Alain DIRIBERRY, demeurant à 88 Vy des Chênes 74100 Juvigny (France), pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 juillet 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010090456/16.

(100098817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

European Financial Group EFG (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.650.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") tenue en date du 29 juin 2010, que l'Assemblée prend note et accepte la démission de PricewaterhouseCoopers établi à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrit au RCS de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que Commissaire aux Comptes pour les comptes annuels de la Société; cette démission prend effet à la date du 29 juin 2010,

qu'est nommé PricewaterhouseCoopers établi à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrit au RCS de Luxembourg sous le numéro B 65.477, Réviseur d'Entreprises pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés de la Société, pour une durée de cinq ans. En conséquence, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010090454/17.

(100098987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Foncière Générale d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.878.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2010 à 10.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période de six ans, le mandat des Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016 et, pour une période d'un an, le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010090459/14.

(100099152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

GLOOB Développement SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.190.

La soussignée, Maître Karine BICARD, avocat à la Cour, demeurant 65 avenue de La Gare, à L-1611 Luxembourg, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme GLOOB DEVELOPPEMENT S.A., inscrite au registre du commerce sous le numéro B 69.190., avec siège social au 65 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la prédite société GLOOB DEVELOPPEMENT S.A.

Luxembourg, le 31 Octobre 2009.

Me Karine BICARD.

Référence de publication: 2010090461/11.

(100099501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Gloob Développement Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.990.

La soussignée, Maître Karine BICARD, avocat à la Cour, demeurant 65 avenue de La Gare, à L-1611 Luxembourg, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme GLOOB DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., inscrite au registre du commerce sous le numéro B 115.990., avec siège social au 65 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la prédite société GLOOB DEVELOPPEMENT HOLDING S.A.

Luxembourg, le 31 Octobre 2009.

Me Karine BICARD.

Référence de publication: 2010090462/11.

(100099498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

One Distribution Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.407.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

One Distribution Cayman L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number MC-42027 and hereby represented by its General Partner Bowline Holdings, L.L.C., a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "One Distribution Lux 2 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be established into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting. The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, and the presence or representation of at least one Class A and one Class B Manager, as the case may be.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference initiated out of Luxembourg or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1st of June of each year, at 9 a.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders. Resolutions Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
One Distribution Cayman L.P., represented by Bowline Holdings, L.L.C., its General Partner	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 1200.-EUR.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31st December 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following person as Manager for a unlimited period:

- Mr. Jeffrey Mark Drazan, a US citizen, born in New York (United States of America) on 18 September 1958 and with address at, 800 Concar Drive, Suite 100, San Mateo, CA 94402, United States of America..

2. Resolved that the registered office shall be at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

One Distribution Cayman L.P., un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, enregistré auprès du Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-42027 et représenté par son Associé-Gérant Bowline Holdings, L.L.C., une société constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans,

représentée par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration en date du 11 juillet 2010, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "One Distribution Lux 2 S.à r.l."

Art. 2. Siège. Social Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Social Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérant de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction et la présence ou la représentation d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non

limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 1^{er} Juin de chaque année, à 9 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
One Distribution Cayman L.P., représenté par Bowline Holdings, L.L.C., son Associé-Gérant	12.500	EUR 12.500
Total:	12.500	EUR 12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200.-EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à un (1) et nomination de la personne suivante comme Gérant pour une durée illimitée:

- M. Jeffrey Mark Drazan, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 18 septembre 1958 et ayant son adresse à, 800 Concar Drive, Suite 100, San Mateo, CA 94402, Etats-Unis d'Amérique.

2) Fixation du siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31185. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099213/595.

(100111380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Immobilière Royale, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.303.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 avril 2010 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016 et, pour une période d'un an le mandat du commissaire sortant, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010090467/14.

(100099156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Luno S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.103.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée en date du 1^{er} juillet 2010 que le siège social de la société anonyme LUNO S.A., RC Luxembourg B n°139103, a été dénoncé avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Patrick WEINACHT.

Référence de publication: 2010090470/10.

(100099455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du 31 mars 2010, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Mark Rigolle, avec effet au 22 février 2010 et a décidé de coopter Monsieur Andrew Browne, Directeur Financier de la société SES S.A., au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Mark Rigolle, et ce, avec effet au 31 mars 2010.

En date du 31 mars 2010, l'Actionnaire Unique de la société a accepté la démission de Monsieur Mark Rigolle de son mandat d'administrateur et a approuvé la cooptation et donc la nomination de Monsieur Andrew Browne, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf, comme administrateur avec effet au 31 mars 2010. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

L'Actionnaire Unique a également renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., avec adresse au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 6 juillet 2010.

Pour la société
Un mandataire
Miriam Murphy
Administrateur

Référence de publication: 2010090482/23.

(100099218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 28.575.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 avril 2010 à 9.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010090472/13.

(100099150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Orifarm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.645.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 mai 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période d'un an, le mandat du Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale à tenir en 2011.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010090473/13.

(100099148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Paribus GRF I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.376.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Paribus GRF I SARL
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010090474/17.

(100099251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Sojebe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.289.

—
La soussignée, Maître Karine BICARD, avocat à la Cour, demeurant 65 avenue de La Gare, à L-1611 Luxembourg, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme SOJEBE SA., inscrite au registre du commerce sous le numéro B 114.289., avec siège social au 65 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la prédite société SOJEBE S.A.

Luxembourg, le 31 Octobre 2009.

Me Karine BICARD.

Référence de publication: 2010090486/11.

(100099504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Paribus GRF III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.379.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Paribus GRF III SARL
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010090475/17.

(100099162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Paribus GRF IV Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.375.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Paribus GRF IV SARL
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010090476/17.

(100099249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Winkler International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 48.428.

-
- Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-MERSCH, en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 483 du 25 novembre 1994.
 - Statuts modifiés en dernier lieu par devant le notaire Maître Jean-Paul HENKS, alors notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1120 du 6 décembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 21 juin 2010 que la société UNIBOND FINANCE Ltd, ayant son siège social à GB-W1V 9FJ Londres, Suite 204, 118 Piccadilly, Myfair, inscrite au Companies House of Cardiff sous le numéro 3310192, a été remplacée avec effet immédiat par Madame Florencia STREULI, employée privée, demeurant professionnellement à CH-8032 ZURICH, Hottingerstrasse 17, comme administrateur de la société.

Madame Florencia STREULI terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour la société WINKLER INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010092157/20.

(100102625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Rogo Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 111.669.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 07 juillet 2010 que

1. La société European Consultants (Luxembourg) S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2010, en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, Monsieur Pascal Bonnet, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010090480/18.

(100098947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

VIII City Place House Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.408.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

“SOF-VIII CT Investments S.à r.l.”, a private limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg.

The founder is here represented by Mr Regis Galiotto, with professional address at 15, côte d’Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company’s name is "VIII City Place House Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 13,000.- (thirteen thousand Great Britain Pounds), represented by 500 (five hundred) shares of GBP 26.- (twenty six Great Britain Pounds) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non-shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by SOF-VIII CT Investments S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,000 (thirteen thousand Great Britain Pounds) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

a) Mr Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957,

b) Mr Thierry Drinka, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, born in Laon (France) on October 11, 1968,

c) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (France) on April 29, 1956.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«SOF-VIII CT Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Regis Galiotto avec adresse professionnelle à 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "VIII City Place House Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maison unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers;

(ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 13.000.- (treize mille livres sterling), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de GBP 26.- (vingt six livres sterling) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et qu'ils ont été dûment informés de la teneur de l'agenda, l'assemblée générale peut avoir lieu sans notification préalable.

Tout actionnaire peut, à n'importe quelle assemblée générale, désigner par écrit, par fax, câble, télégramme, télex, ou par n'importe quel autre moyen de télécommunication ou électronique, une autre personne pour le représenter, qui n'est pas nécessairement un actionnaire.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale;
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créateurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SOF-VIII CT Investments S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13.000.- (treize mille livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a) Monsieur Jerome Silvey, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957,

b) Monsieur Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, né à Laon (France) le 11 octobre 1968,

c) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Briey (France) le 29 avril 1956.

Conformément à l'article 11 des statuts, La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882, Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juillet 2010. Relation: lac/2010/32194. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010099379/403.

(100111422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juin 2010, la démission de Monsieur Alexander Oudendijk de son mandat de délégué à la gestion journalière a été acceptée avec effet au 1^{er} juin 2010 et Monsieur Norbert Hölzle, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf, a été nommé délégué à la gestion journalière et SVP & Chief Commercial Officer, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 6 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Miriam Murphy

Administrateur

Référence de publication: 2010090483/18.

(100099228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juin 2010, la démission de Monsieur Alexander Oudendijk de son mandat de délégué à la gestion journalière a été acceptée avec effet au 1^{er} juin 2010 et Monsieur Norbert Hölzle, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf, a été nommé délégué à la gestion journalière et SVP & Chief Commercial Officer, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 6 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Miriam Murphy

Administrateur

Référence de publication: 2010090485/18.

(100099243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du 31 mars 2010, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Mark Rigolle, avec effet au 22 février 2010 et a décidé de coopter Monsieur Andrew Browne, Directeur Financier de la société SES S.A., au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Mark Rigolle, et ce, avec effet au 31 mars 2010.

En date du 31 mars 2010, l'Actionnaire Unique de la société a accepté la démission de Monsieur Mark Rigolle de son mandat d'administrateur et a approuvé la cooptation et donc la nomination de Monsieur Andrew Browne, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf, comme administrateur avec effet au 31 mars 2010. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

L'Actionnaire Unique a également renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., avec adresse au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 6 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Miriam Murphy

Administrateur

Référence de publication: 2010090484/23.

(100099242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Spaluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 137.492.

—
Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN agissant en ma qualité de gérant de la société à responsabilité anonyme MGI FISOGEST SARL, ayant son siège social L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, vous informe de la décision de la société MGI FISOGEST SARL de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société anonyme SPALUXE SA, constituée par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 mars 2008, publié au MEMORIAL C Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1040 26 avril 2008 ayant son siège social L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137.492.

Luxembourg, le 29, Juin 2010.
MGI FISOGEST SARL
Représentée par Nico HANSEN
Gérant

Référence de publication: 2010090487/18.

(100099436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

W. S. A. s. à r.l., Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange,
R.C.S. Luxembourg B 16.461.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.
MAZARS
Signature

Référence de publication: 2010090519/13.

(100099707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

TEMTEX S. A. & Cie. O. Hufnagel 3. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 146.529.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. Juni 2010

Anwesend waren Herr Peter Hufnagel i.V. für Herrn Oliver Hufnagel, Herr Dr. Joachim Gross.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Die Gesellschaft wird nach Art. 5 Abs. 6, Art. 6 Abs. 4, und Art. 14 des Gesellschaftsvertrages aufgelöst.
2. Zum einzigen Liquidator wird Herr Joachim Gross, geboren am 14.10.1971 in Mönchengladbach, bestimmt. Er vertritt die Gesellschaft alleine. Ihm stehen alle nach Art. 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften möglichen Vollmachten zu.
3. Herr Gross soll die Gesellschaft schnellst möglich abwickeln und liquidieren. Er wird zur Anmeldung der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beim RCSL und zu allen weiteren mit der Auflösung und Liquidation erforderlichen Handlungen hiermit ausdrücklich bevollmächtigt.

Schengen, den 7. Juni 2010.

Dr. Joachim Gross.

Référence de publication: 2010090496/19.

(100098985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

TEMTEX S. A. & Cie. O. Hufnagel 4. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 146.530.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. Juni 2010

Anwesend waren Herr Peter Hufnagel i.V. für Herrn Oliver Hufnagel, Herr Dr. Joachim Gross.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Die Gesellschaft wird nach Art. 5 Abs. 6, Art. 6 Abs. 4, und Art. 14 des Gesellschaftsvertrages aufgelöst.
2. Zum einzigen Liquidator wird Herr Joachim Gross, geboren am 14.10.1971 in Mönchengladbach, bestimmt. Er vertritt die Gesellschaft alleine. Ihm stehen alle nach Art. 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften möglichen Vollmachten zu.

3. Herr Gross soll die Gesellschaft schnellst möglich abwickeln und liquidieren. Er wird zur Anmeldung der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beim RCSL und zu allen weiteren mit der Auflösung und Liquidation erforderlichen Handlungen hiermit ausdrücklich bevollmächtigt.

Schengen, den 7. Juni 2010.

Dr. Joachim Gross.

Référence de publication: 2010090497/19.

(100098989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Immoguardian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5318 Contern, 15, rue Beau Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 92.210.

L'an deux mil dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOGUARDIAN S.A.", avec siège social à L-1218 Luxembourg, 25, rue Baudouin,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 8 avril 2003, et modifiée en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 février 2009, publié au Mémorial C numéro 582 du 17 mars 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 92210,

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Monsieur Saïd EL GOURARI, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège au L-5318 Contern, 15, rue Beau Soleil et en conséquence modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Acceptation de la démission de Mademoiselle Marga MENGATO de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

3. Nomination de Monsieur Claude KARP au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuel.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société L5318 Contern, 15, rue Beau Soleil et en conséquence de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Contern.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Mademoiselle Marga MENGATO de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et lui accorde pleine décharge pour son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Claude KARP, administrateur de sociétés, né le 11 octobre 1972 à Esch/Alzette, demeurant à L-6170 Godbrange, 20, rue des Champs.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte que le Conseil d'administration a nommé Monsieur Claude KARP à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir individuel de signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; P. WEILER; S. EL GOURARI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28705. Reçu 75.-€ (soixante quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091038/70.

(100100709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Bluegems Soparfi, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.521.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises le conseil d'Administration en date du 22 juin 2010 que le siège social de la Société est transféré du 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010091307/16.

(100099735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 1. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 146.522.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. Juni 2010

Anwesend waren Herr Peter Hufnagel, Herr Dr. Joachim Gross.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Die Gesellschaft wird nach Art. 5 Abs. 6, Art. 6 Abs. 4, und Art. 14 des Gesellschaftsvertrags aufgelöst.

2. Zum einzigen Liquidator wird Herr Joachim Gross, geboren am 14.10.1971 in Mönchengladbach, bestimmt. Er vertritt die Gesellschaft alleine. Ihm stehen alle nach Art. 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften möglichen Vollmachten zu.

3. Herr Gross soll die Gesellschaft schnellst möglich abwickeln und liquidieren. Er wird zur Anmeldung der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beim RCSL und zu allen weiteren mit der Auflösung und Liquidation erforderlichen Handlungen hiermit ausdrücklich bevollmächtigt.

Schengen, den 7. Juni 2010.

Dr. Joachim Gross.

Référence de publication: 2010090498/19.

(100098993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 10. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 146.642.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. Juni 2010

Anwesend waren Herr Peter Hufnagel, Herr Dr. Joachim Gross.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Die Gesellschaft wird nach Art. 5 Abs. 6, Art. 6 Abs. 4, und Art. 14 des Gesellschaftsvertrags aufgelöst.

2. Zum einzigen Liquidator wird Herr Joachim Gross, geboren am 14.10.1971 in Mönchengladbach, bestimmt. Er vertritt die Gesellschaft alleine. Ihm stehen alle nach Art. 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften möglichen Vollmachten zu.

3. Herr Gross soll die Gesellschaft schnellst möglich abwickeln und liquidieren. Er wird zur Anmeldung der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beim RCSL und zu allen weiteren mit der Auflösung und Liquidation erforderlichen Handlungen hiermit ausdrücklich bevollmächtigt.

Schengen, den 7. Juni 2010.

Dr. Joachim Gross.

Référence de publication: 2010090499/19.

(100099296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 11. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 146.646.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. Juni 2010

Anwesend waren Herr Peter Hufnagel, Herr Dr. Joachim Gross.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Die Gesellschaft wird nach Art. 5 Abs. 6, Art. 6 Abs. 4, und Art. 14 des Gesellschaftsvertrags aufgelöst.

2. Zum einzigen Liquidator wird Herr Joachim Gross, geboren am 14.10.1971 in Mönchengladbach, bestimmt. Er vertritt die Gesellschaft alleine. Ihm stehen alle nach Art. 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften möglichen Vollmachten zu.

3. Herr Gross soll die Gesellschaft schnellst möglich abwickeln und liquidieren. Er wird zur Anmeldung der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beim RCSL und zu allen weiteren mit der Auflösung und Liquidation erforderlichen Handlungen hiermit ausdrücklich bevollmächtigt.

Schengen, den 7. Juni 2010.

Dr. Joachim Gross.

Référence de publication: 2010090500/19.

(100099306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 12. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 146.643.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. Juni 2010

Anwesend waren Herr Peter Hufnagel, Herr Dr. Joachim Gross.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Die Gesellschaft wird nach Art. 5 Abs. 6, Art. 6 Abs. 4, und Art. 14 des Gesellschaftsvertrags aufgelöst.
2. Zum einzigen Liquidator wird Herr Joachim Gross, geboren am 14.10.1971 in Mönchengladbach, bestimmt. Er vertritt die Gesellschaft alleine. Ihm stehen alle nach Art. 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften möglichen Vollmachten zu.
3. Herr Gross soll die Gesellschaft schnellst möglich abwickeln und liquidieren. Er wird zur Anmeldung der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beim RCSL und zu allen weiteren mit der Auflösung und Liquidation erforderlichen Handlungen hiermit ausdrücklich bevollmächtigt.

Schengen, den 7. Juni 2010.

Dr. Joachim Gross.

Référence de publication: 2010090501/19.

(100099310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Z. I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 2. Juli 2010 geht hervor, dass das Mandat von DELOITTE S.A., mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, als Kommissar der Gesellschaft bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft des Jahres 2011, welche über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 befindet, verlängert wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010091310/16.

(100099782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

euroscript international S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.347.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010090513/12.

(100099713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Atlas Investment Company 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.818.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Luxembourg Financial Group A.G.

Signatures

Référence de publication: 2010090525/13.

(100099784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.
